R10.1

THÉMATIQUE

Prise en compte et contribution à la préservation de la biodiversité par les acteurs socioéconomiques

SOUS-QUESTION

Comment les activités humaines présentes sur le territoire prennentelles en compte la biodiversité et contribuent-elles à sa préservation ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?



PART DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE RÉGIONALE CULTIVÉE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Présentation

Tous les acteurs socio-professionnels peuvent s'engager pour la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités. Ainsi, selon une expertise scientifique collective coordonnée par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), « le mode de production de l'agriculture biologique permet de réduire les pressions toxiques sur l'environnement et implique la mise en œuvre de techniques favorables à la biodiversité ». Les espèces inféodées aux milieux agricoles (plantes messicoles, oiseaux...) peuvent ainsi bénéficier de la règlementation interdisant l'emploi de traitements phytosanitaires de synthèse.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

Surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique

- x 100

Surface agricole utile du territoire régional

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

La surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique (AB) correspond aux surfaces des exploitations :

- certifiées en agriculture biologique,
- en 1 ère, 2 ème et 3 ème année de conversion d'une agriculture conventionnelle vers une agriculture biologique.

La surface agricole utile (SAU) du territoire régional comprend : les terres labourables, les terres en maraîchage ou sous-verre, les terres florales, les cultures permanentes, les prairies et les pâturages, y compris landes et parcours productifs, non compris les jardins familiaux (d'après le Ministère en charge de l'Agriculture).

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (pourcentage de la surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique pour l'année de référence et les suivantes).



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

La loi Grenelle I fixe un objectif de 6 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020.

D'après les chiffres de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio), 3,93 % de la SAU nationale est cultivée en agriculture biologique à la fin 2013. Pour l'outremer seule (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion), ce chiffre s'élève à 3,03 %.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation de la surface cultivée en agriculture biologique reflète notamment l'engagement croissant des exploitants agricoles pour minimiser leurs impacts sur la biodiversité, en particulier celle inféodée aux milieux agricoles.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Pour les territoires régionaux, il est possible de compléter l'indicateur en communiquant des données relatives à :

- d'autres signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou à des marques collectives (par exemple la « Marque Parcs » des parcs naturels régionaux) qui prennent en compte la biodiversité. Pour plus d'information sur les SIQO, il est possible de se référer à la publication de l'UICN France « Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles » (2009).
- d'autres pratiques agricoles favorables à la biodiversité hors certifications.

Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

 E5.2 – Abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes sur le territoire régional (en ce qui concerne les oiseaux spécialistes des habitats agricoles)

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

 Observatoire régional de la biodiversité Nord-Pas-de-Calais : Surface cultivée en agriculture biologique

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

